



Pacte financier et fiscal : témoignage expérience CAPI

15 novembre – Association des maires de l'Isère

Rappel des grands principes

- **Partage du FPIC** (60/40 puis entre communes selon répartition DSC)
=> fléchage des sommes sur des projets de transition énergétique, couverture numérique, accessibilité des voiries.
- **Partage du foncier bâti sur les ZAE communautaires** (60-40 sur le bâti nouveau)
- **Fonds de concours communaux et intercommunaux:**
 - Communaux : 50% Reste à Financer Petite enfance/bibliothèques,
 - Intercommunaux :
 - ZAC : 50% RAF groupe scolaire et 25% équipements sociaux
 - Hors ZAC : 25% RAF projets impliquant plusieurs communes et projets développement durable.



➤ **OBJECTIFS FIXES PAR LA CAPI POUR LA REVISION DU PACTE...VERS UN PFF2**

- **Evaluer le Pacte adopté en 2013** (objectifs fixés à l'origine, degré d'atteinte)
- **Diagnostiquer la situation actuelle** de la CAPI et de ses communes membres
- **Faire évoluer le PFF** en intégrant les conclusions de cette évaluation, le diagnostic de la situation actuelle et les évolutions éventuelles de contexte et d'équilibre territorial
- **Capitaliser le travail sur le PFF** pour les années futures



➤ METHODOLOGIE

Accompagnement par un prestataire extérieur Stratorial Finances :

- **Bilan** des 3 années écoulées
- **Constitution d'une base de données territoriale** permettant la pérennisation d'un observatoire financier et fiscal mutualisé. (capitalisation/« transfert de compétences » en interne/autonomie)
- **Élaboration d'un diagnostic visant à orienter l'évolution du pacte** (à partir du bilan du PFF actuel et de la base de données constituée). Définition de critères/indicateurs pertinents pour faire évoluer le Pacte dans un cadre équitable.
- **Préconisation d'évolution du pacte vers une « version 2 »** : mise en place d'ateliers réunissant élus de la CAPI et de l'ensemble des communes



➤ **GOVERNANCE DU PROJET**, animé par le Cabinet Stratorial Finances

Conseil communautaire

COFIL

Bureau communautaire

COTECH

Equipe-projet, DGS CAPI, DGA Ressources CAPI, DGS de communes

Ateliers

Elus des communes et de la CAPI
Composition aléatoire pour mixer

Appropriation et vote du PFF révisé

- Diagnostic
- Contenu – orientations

Validation des orientations préparées par le COTECH,
Demande d'études complémentaires,
Portage de la démarche auprès du conseil et des communes.

Initialisation des axes d'étude auprès de l'équipe projet et pré-validation de son travail,
Prise en compte des préconisations des Ateliers thématiques,
Préparation des réunions du COFIL et aide à la décision

Approfondissement d'un **sujet**
Emission de **préconisations**

Evolution du PFF CAPI – témoignage expérience AMI



➤ Vers le futur pacte qui sera soumis au vote du CC de décembre 2017

- Diagnostic partagé
- Mise en place d'observatoires partagés (investissements, fiscal)
- Assistance technique mutualisation ou regroupement
- Intégration d'une clause de revoyure ???
- Partage du FPIC selon droit commun
- Partage DSC, prioritairement selon critères CGI et selon un clé de solidarité envers les communes les plus « dépendantes » financièrement et/ou en situation financière difficile
- Intégrer les fonds de concours déjà existants

Au cours de l'année 2018, d'autres volets devront être approfondis (Partage foncier dans les ZAE et Taxe aménagement) pour permettre une évolution ultérieure du Pacte.



• QUELQUES ENSEIGNEMENTS

- Importance d'un portage politique fort
- Partage assez facile des données pour le diagnostic et volonté commune de construire des outils communs d'observation inscrits dans la durée
- Méthode de construction alliant pédagogie et transparence qui facilite l'appropriation progressive et la prise de décisions sur des sujets complexes et dans un environnement fluctuant
- Le Pacte fiscal et financier : un processus, une démarche, une gouvernance et non pas un document figé
- Le projet de territoire avant tout: consensus autour de la nécessité de partager un projet de territoire : le PFF au service d'un projet de territoire – donner du sens –
- Nécessité de mettre en place un dispositif de suivi pour garantir la mise en œuvre et l'adaptation
- Dépasser chaque situation individuelle pour aller chercher un intérêt commun

